

## 3 État initial de l'environnement

### 3.1 Le contexte climatique

La commune de Pournoy la Grasse est inclus dans le domaine du climat Lorrain, caractérisé par des influences atlantiques et continentales. Il en résulte des contrastes saisonniers bien marqués, concrétisés par des hivers rudes, secs et longs et des étés chauds et orageux.

#### 3.1.1 Les températures et précipitations

Les précipitations sont de 750 à 800 mm par ans avec des variations annuelles de l'ordre de 600 à 1000 mm. Tout en étant bien réparti sur l'année, on observe une petite saison sèche de février à avril. On compte en moyenne 130 jours de pluie par ans dont trente jours enneigés.

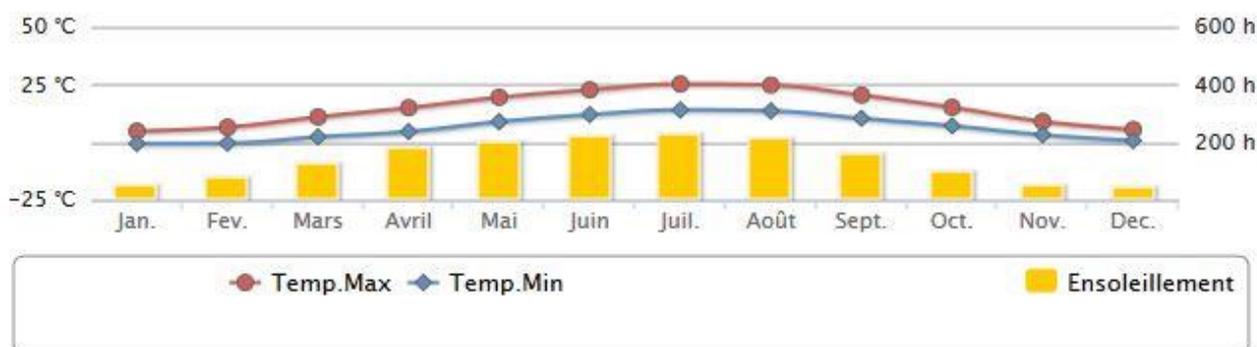


20

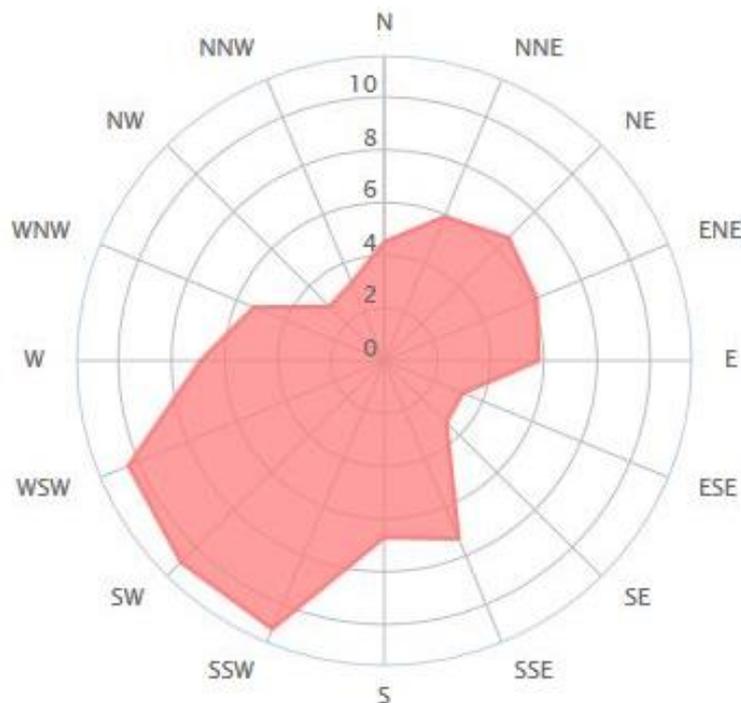
Graphique de la précipitation annuelle - Station Metz - Source : météo France

La température moyenne annuelle est de l'ordre 10,7 degrés avec un minima en janvier de  $-1^{\circ}\text{C}$  et un maxima en juillet de  $25,3^{\circ}\text{C}$ . Ce contraste de température se traduit par une période de 80 jours de gel et des périodes estivales où les températures excèdent  $30^{\circ}\text{C}$ .

Le temps d'ensoleillement est de 1640 heures pour 51,7 jours de bon ensoleillement. Le nombre de journée à ensoleillement nul est élevée (70) et les brouillards sont notés pendant environ 60 jours. Ces valeurs peuvent être modifiées par des conditions stationnelles plus particulières.



### 3.1.2 Les vents



*Distribution de la direction du vent - METZ/GOIN- Source WIND FINDER*

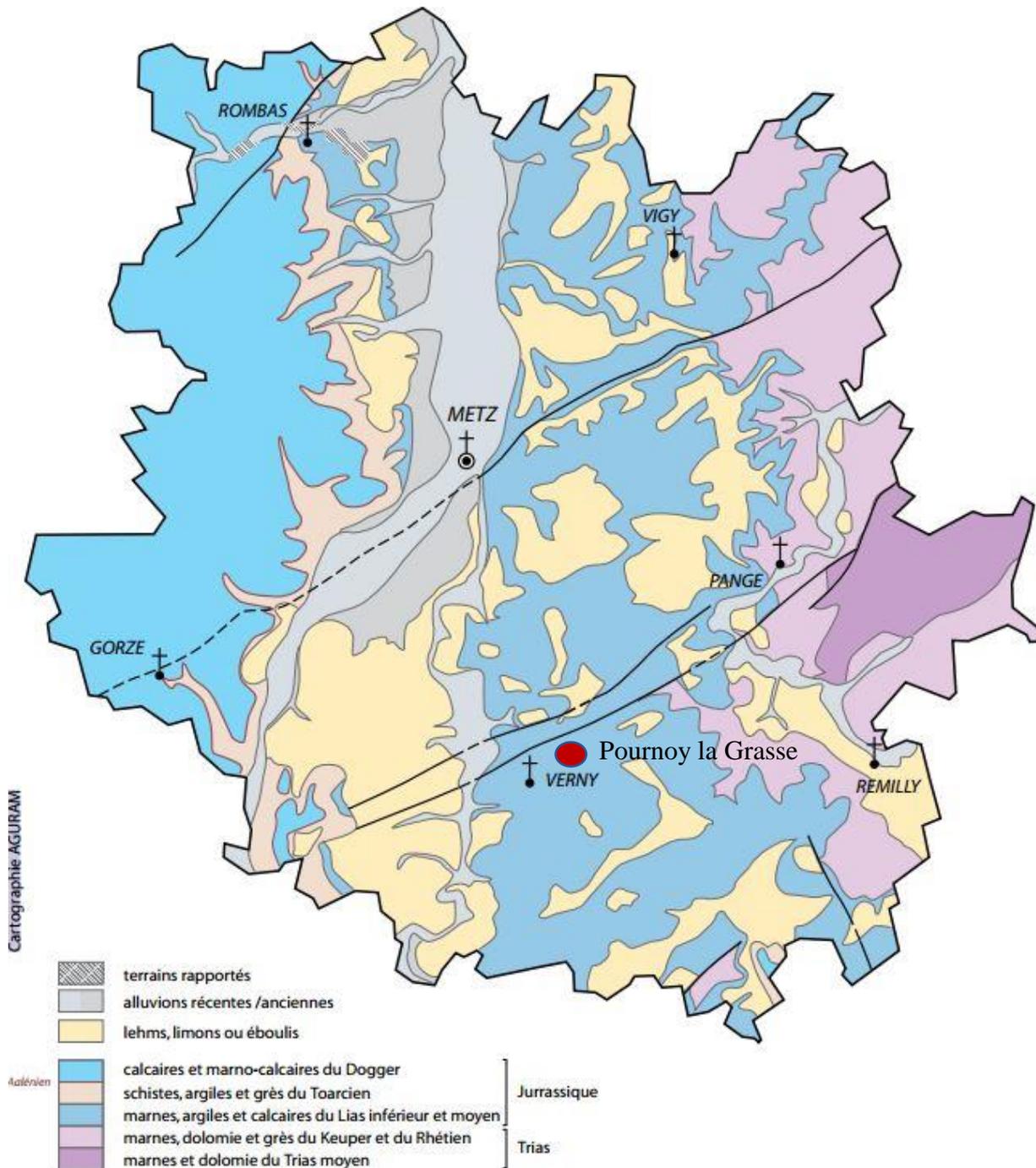
L'étude des vents est réalisée à partir de la station de METZ/Goïn. Les vents dominants sont orientés selon un axe Ouest à Sud-Ouest, chargés en humidité (précipitation). Un pôle secondaire est formé par les vents de NORD / EST, froids et secs qui se déroulent principalement en période hivernales.

### 3.1.3 Pollution atmosphérique

La pollution atmosphérique augmentera au rythme de la croissance de la population et corrélativement du nombre de véhicule qu'elle possède. Cependant, on note que d'une manière générale, la pollution automobile a diminué du faite de l'amélioration des process des moteurs et de l'utilisation des nouveaux carburants (pots catalytiques, filtre à particule, combustion des gaz).

### 3.2 Géologie des sols

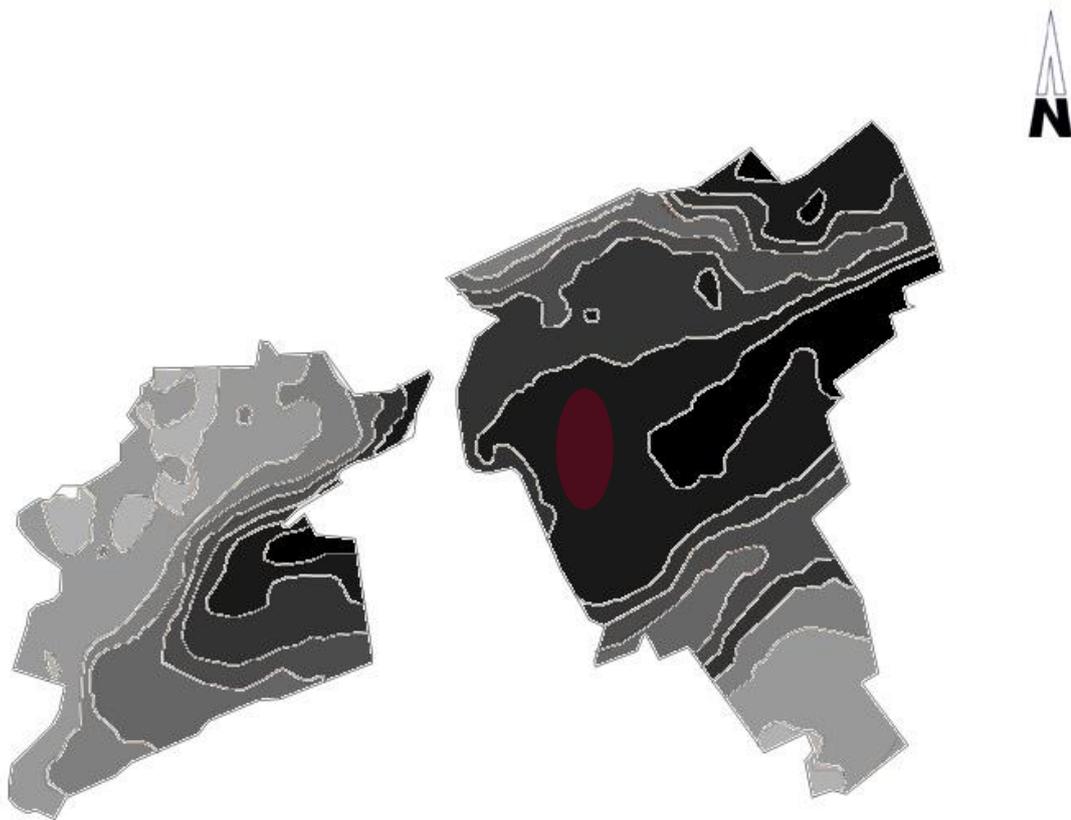
#### 3.2.1 Contexte géologique



Carte géologique - source : SCOTAM rapport de présentation

La commune de Pournoy la Grasse se situe sur un secteur au sol marneux, argileux et calcaire. Ce sol est directement issu de la période du jurassique.

### 3.2.2 Topographie



*Topographie de Pournoy la Grasse - source : France Topo*

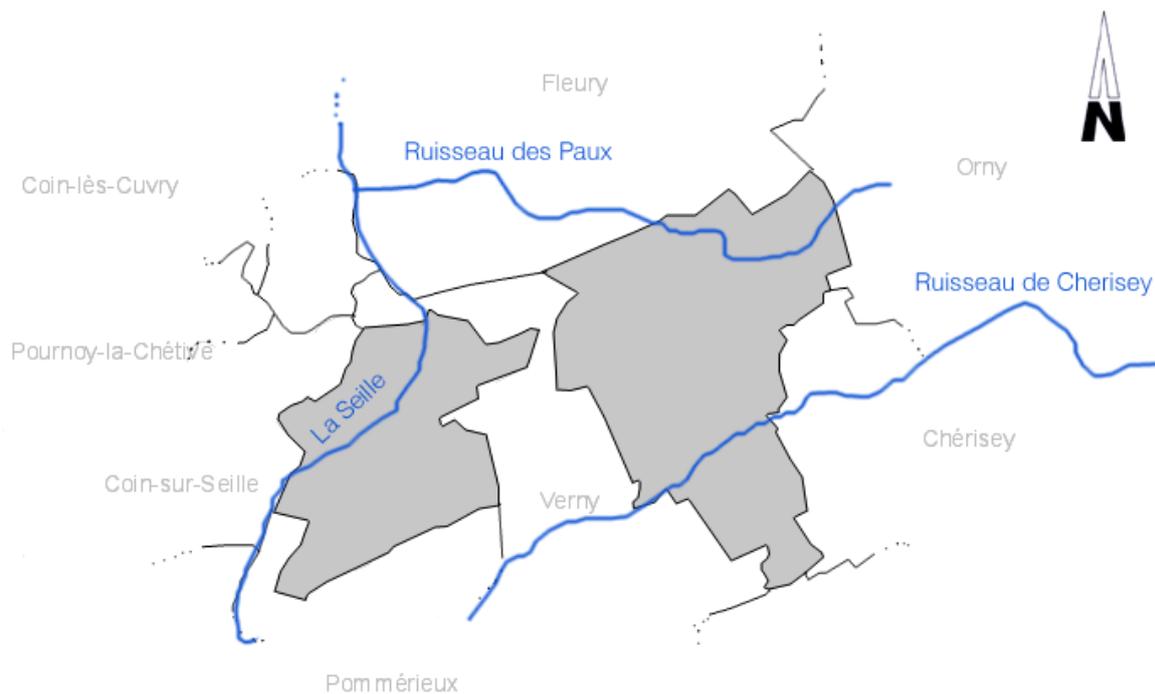
La commune de Pournoy la Grasse se situe entre 172 m et 246 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'espace urbain est situé sur le plateau d'inclinaison Est-Ouest. La déclivité sur l'espace urbaine ne dépasse pas 20 mètres. Le relief est plus accidentogène au Nord de l'espace urbain ainsi que dans l'enclave de Pournoy la Grasse.

### 3.3 Hydrologie

#### 3.3.1 Le réseau hydrographique

Le ban communal de Pournoy la Grasse est traversé par 3 cours d'eau :

- La Seille
- Le ruisseau de Cherisey
- Le ruisseau de Paux



*Cartographie des cours d'eau - Source : Carmen*

La Seille est un affluent de la Moselle. D'une longueur totale de 137,7 km, il traverse la commune sur le territoire à l'Ouest.

**Le ruisseau de Chérisey est** un affluent du ruisseau de Verry, traversant 9 communes dont Pournoy la Grasse. Sa longueur totale est de 10,7 km. Le ruisseau traverse la commune au Sud.

**Le ruisseau des Paux** est un confluent de la Seille et qui traverse Pournoy la Grasse au Nord du ban communal.

La commune est cadrée par des cours d'eau. Ces derniers et leurs abords constituent un enjeu de préservation et de valorisation à court et long terme. L'objectifs d'atteinte du bon état écologique indiqué par la directive cadre sur l'eau est de 2015 pour la Seille 4 et 2027 pour le ruisseau de Verry (Chérisey).



*Étendu d'eau de Pournoy la Grasse Source : Carmen*

Le SCOTAM recense une étendue d'eau sur la commune. D'une superficie de 10,21 hectares ce secteur présente l'intérêt écologique d'être un site de nidification du Busard des roseaux.



*Étendu d'eau de Pournoy la Grasse - Source : SCOTAM*

Ce secteur est aussi identifié en tant Que Zone Naturel d'intérêt écologique faunistique et floristique

Le SCOTAM prévoit une protection maximum de ces espaces afin de préserver leur caractère pédologique, faunistique et floristique.

Par ailleurs il n'existe pas de Sage sur le territoire de Pournoy la Grasse et.

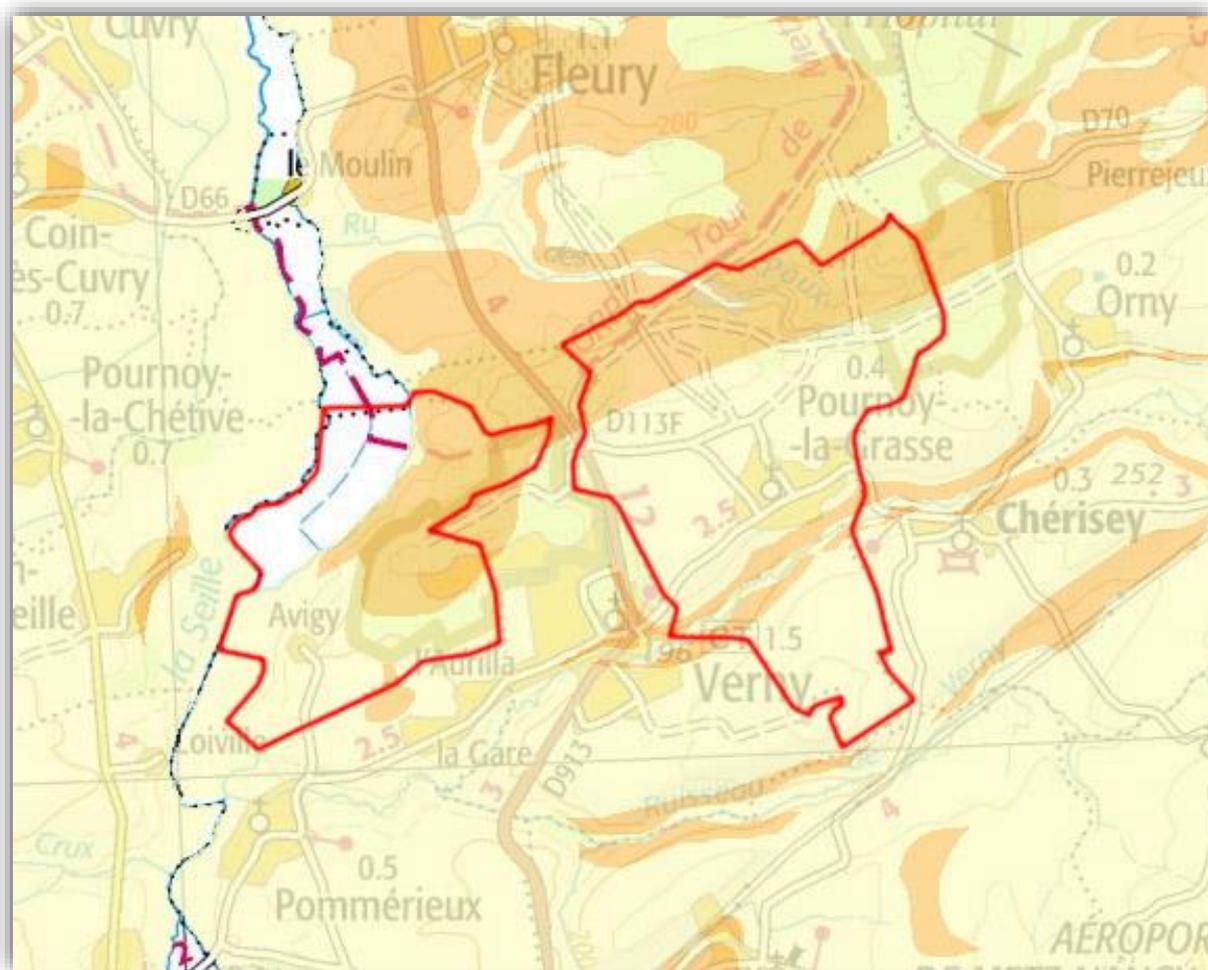
### 3.3.2 Le projet du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la seille.

Le syndicat intercommunal d'aménagement Hydraulique de la Seille a pour projet la renaturation de la masse d'eau de Verny comprenant le ruisseau de Goin, le ruisseau de Verny et le ruisseau de Morfontaine. Pournoy la Grasse est concerné par ce projet ayant pour vocation l'amélioration de la qualité physique, chimique hydraulique et biologique des milieux aquatiques ainsi que la restauration de la continuité écologique et sédimentaire.

Ce projet entre dans le cadre de la directive cadre loi sur l'eau, pour la reconquête de la qualité des milieux aquatiques dont les objectifs de bon état écologique sont fixés à 2027 pour le ruisseau de Verny (dit de Chérisey) et était de 2015 pour la Seille 4.

### 3.4 Risques naturels et technologiques

#### 3.4.1 Aléa retrait gonflement d'argile



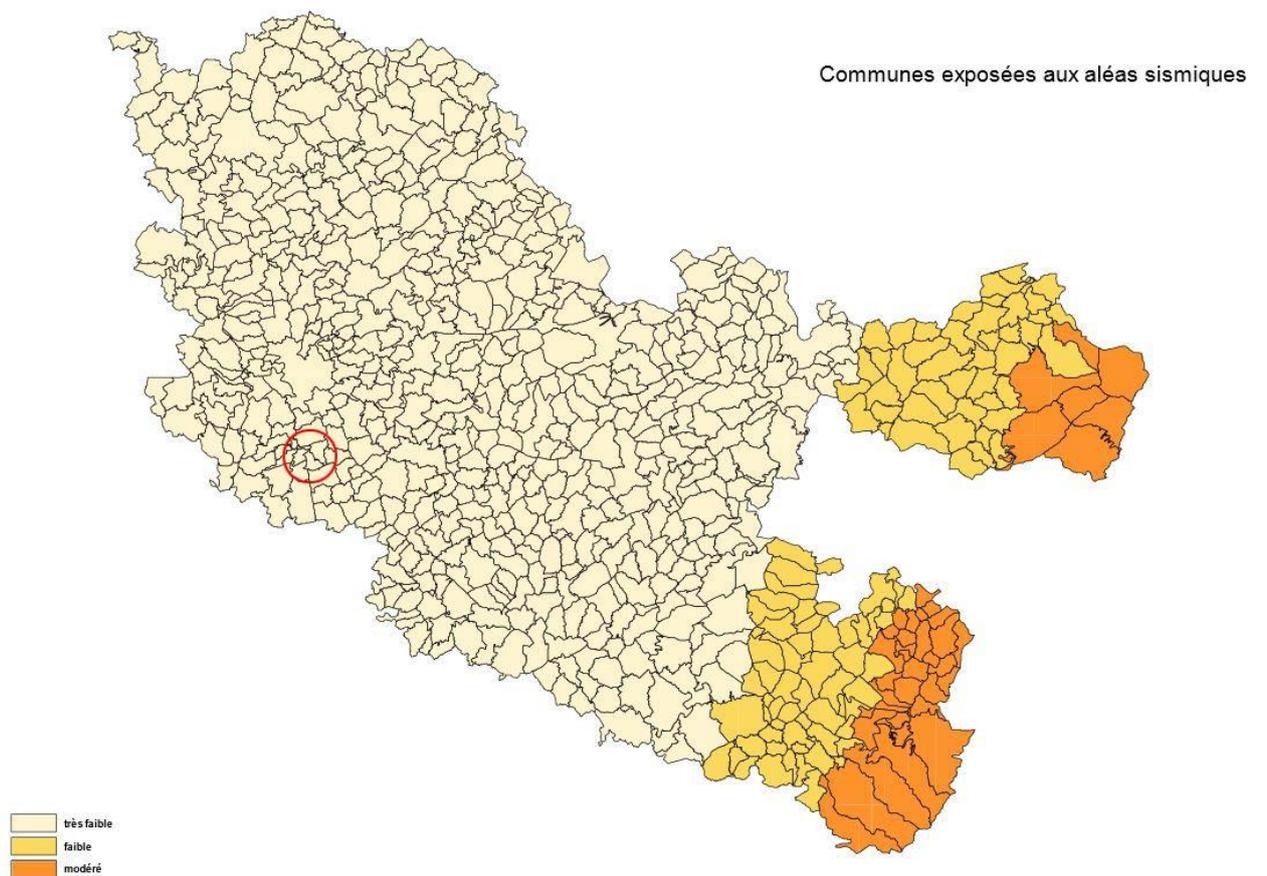
27

Carte des aléas retrait gonflement d'argile - Source : CARMEN

Pournoy La Grasse est concerné par l'aléa de retrait gonflement d'argile d'après la cartographie du bureau de recherche géologique et minières (BRGM). Si ce phénomène ne met guère en dangers les habitants, il ne conduit jamais à une interdiction de construire mais à des recommandations de constructibilités applicable aux nouvelles constructions.

### 3.4.2 Alea sismique

L'aléa sismique a fait l'objet d'un porter a connaissance en date du 14 avril 2011. Le décret N°2010-1555 du 22 octobre 2010 (article D563-8-1 du code de l'environnement) a classé la commune de Pournoy la Grasse en zone de sismicité très faible.

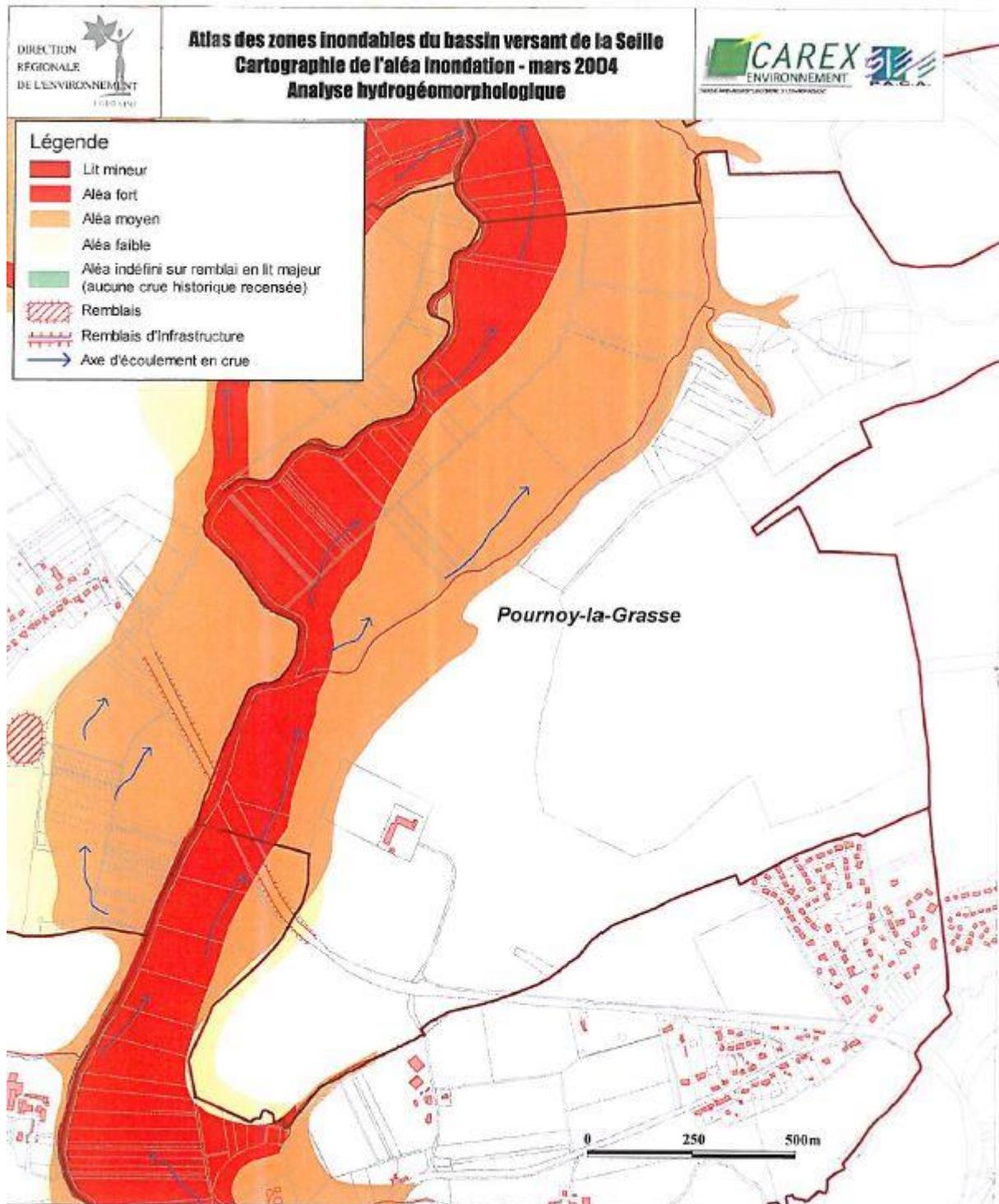


Aléas sismiques en Moselle – Source - DDT

### 3.4.3 L'Atlas des risques inondables

Instauré par la directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des inondations et transposé en droit français par l'article 221 de la loi Grenelle Z, le plan de gestion des risques d'inondation constitue un outil de renforcement du pilotage global des opérations de prévention des risques d'inondations. Elaboré à l'échelle du bassin hydrographique et approuvé par arrêté du préfet coordinateur de bassin le 30 novembre 2015.

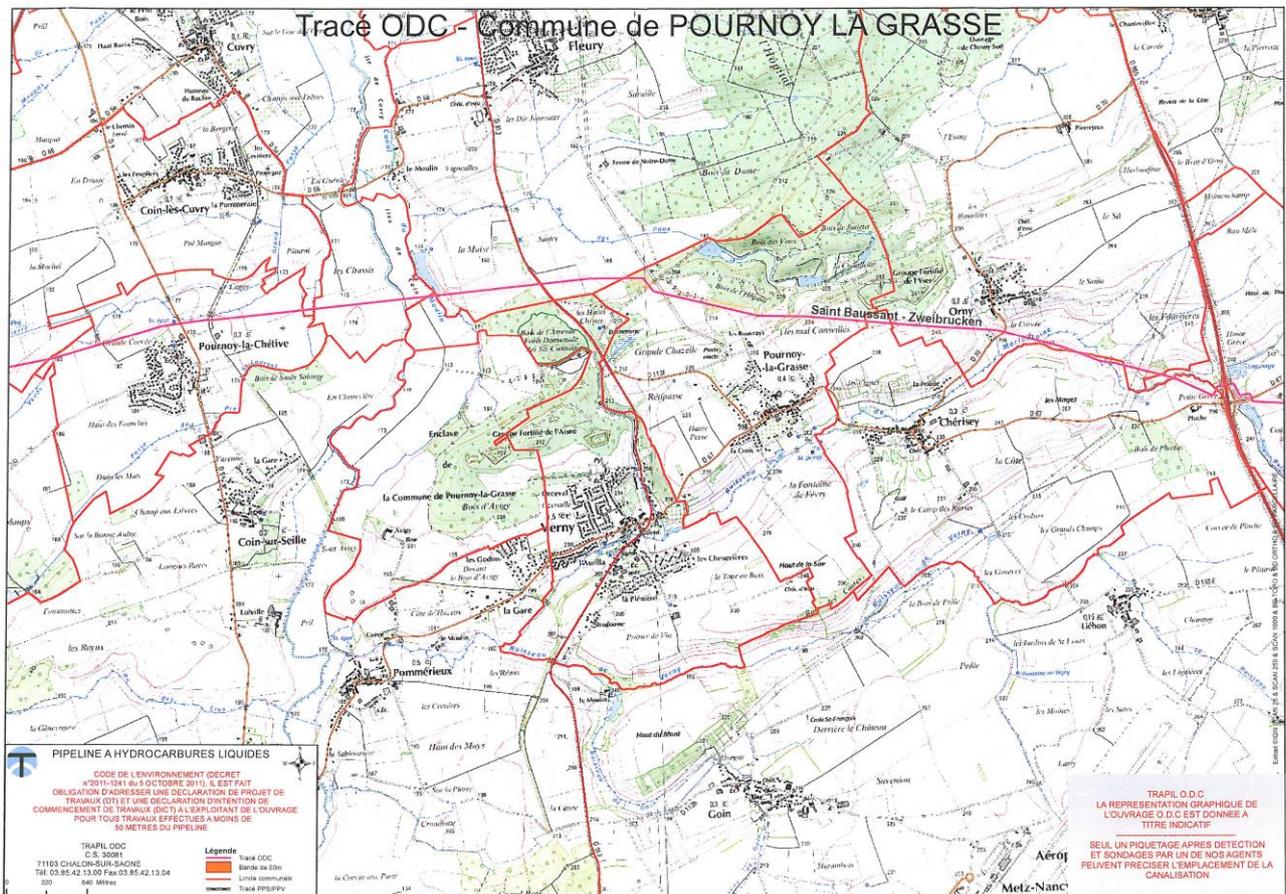
La commune est concernée dans l'enclave de Pournoy la Grasse sur le ruisseau de la Seille



Atlas des zones inondables du bassin versant de la seille – Source : DREAL

### 3.4.4 Les canalisations de transports de matières dangereuse.

La commune de Pournoy la Grasse est traversé par l'oléoduc exploité par la société TRAPIL faisant état d'un porter à connaissance en date du 14 février 2011. Le plan ci-dessous localise le passage de l'oléoduc sur le territoire de Pournoy la Grasse.



Cartographie du passage de l'oléoduc sur Pournoy la Grasse

L'arrêté N°2017 DCAT/BEPE-273 du 20 décembre 2017 institue une servitude d'utilité publique prenant en compte les risques autour des canalisations de transports d'hydrocarbure.

### 3.5 Les espaces protégés

#### 3.5.1 ZNIEFF

##### **RAPPEL DES DEFINITIONS ET CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTES ZONES DE PROTECTION**

##### Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :

L'inventaire des ZNIEFF est un programme initié par le Ministère en charge de l'Environnement et lancé en 1982 par le Muséum National d'Histoire Naturelle. Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que les DOM. Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

##### Zone Spéciale de Conservation(ZSC) :

Site d'importance communautaire désigné par les États membres par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné. (Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages).

31

La commune abrite 3 Znieff sur son territoire :

##### – **ZNIEFF continentale de type 1 : Gite à Chiroptères de Pommerieux**

Surface : 294,89 hectares

Habitat déterminant : 2

Espaces déterminantes : 2

##### – **ZNIEFF continentale de type 1 : Marais de Pournoy la grasse**

Surface : 19.1 hectares

Habitat déterminant : 4

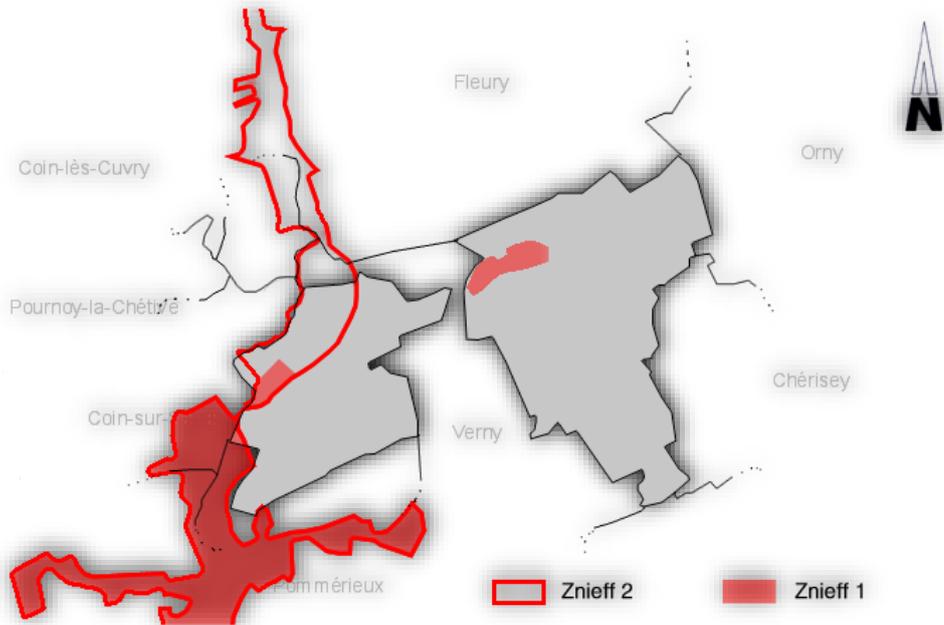
Espaces déterminantes : 12

##### – **ZNIEFF continentale de type 2 : Vallée de la Seille de Lindre à Marly**

Surface : 7336,94 hectares

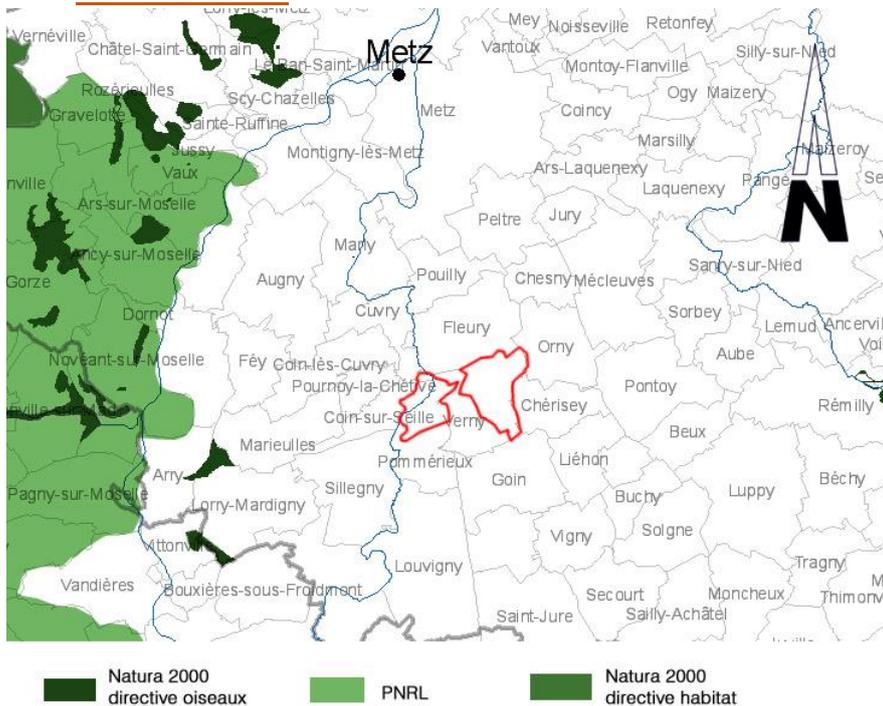
Habitat déterminant : 37

Espaces déterminantes : 138



Znieff de type 1 et 2 – Source : CARMEN

### 3.5.2 NATURA 2000



Il n'existe pas de zone Natura 2000 sur le territoire de Pournoy la Grasse. Néanmoins, Pournoy la Grasse se situe à l'Est :

- du Parc Naturel Régional de Lorraine
- de site Natura 2000 directive oiseaux
- de site Natura 2000 directive habitat

### 3.5.3 Autre protection environnementale

On ne recense pas d'autre protection au titre de l'environnement sur le ban communal de Pournoy la Grasse. ...

## 3.6 *Les entités paysagères*

### 3.6.1 A l'échelle de la région



Carte des entités paysagères - Source : SCOTAM

La commune de Pournoy la Grasse se situe dans la plateau lorrain versant Rhin. Ce paysage se caractérise par un relief très doux. Son altitude oscille entre 190 et 290 mètres. Le paysage est principalement agricole ponctué de quelques boisements et bosquets. Le plateau offrant peu de contrainte à l'urbanisme, les formes urbaines sont donc très diversifiées, généralement compact permettant une lecture lisible des espaces urbain dans le paysage.

### 3.6.2 À l'échelle locale

De façon générale le paysage de la commune est très fortement marqué par la présence de vaste plaine agricole bordant directement les entités urbaines, se développant sur un plateau largement vallonné.

Chaque entité paysagère est très marquée et comporte des limites franches formant ainsi 3 unités bien distinctes :

- Zone urbanisée
- Zone agricole
- Zone forestière

Il est important de souligner que Pournoy la Grasse est composé de deux entités territoriales, séparées par la commune de Verny.

#### Zone urbaine :

La topographie génère un village relativement aéré, au grand parcelle et habitation pavillonnaire, avec une trame viaire généreuse. Le centre historique présente la structure d'un village lorrain (village 'rue').

Seuls les espaces agricoles sont en contact direct avec la trame urbaine, la présence des jardins, offre une zone de tampon entre ces deux milieux permettant une transition plus douce dans le paysage.



*Vue sur les usoirs de la rue principale – Source : AEE*



Les arrières de maisons, un espace de transition – Source : AEE

Zone agricole :

Elle représente environ 65.5 % de l'occupation du territoire et marque donc fortement le paysage communal. L'agriculture et les remembrements au cours du derniers siècles ont fait disparaître une grande partie des haies et bosquets aboutissant aujourd'hui à un paysage très ouvert que nous pouvons qualifier d'Open-Field.

35

Néanmoins certaines subsistent au Sud du village et présentent un enjeu de préservation.



Ce vaste champ n'apporte pas une grande valeur paysagère mais rythme les saisons avec les différentes époques de culture et nous permet d'avoir des vues très dégagées sur les massifs forestiers alentours.



Vue sur les haies et bosquets du sud de Pournoy la Grasse – Source : AEE

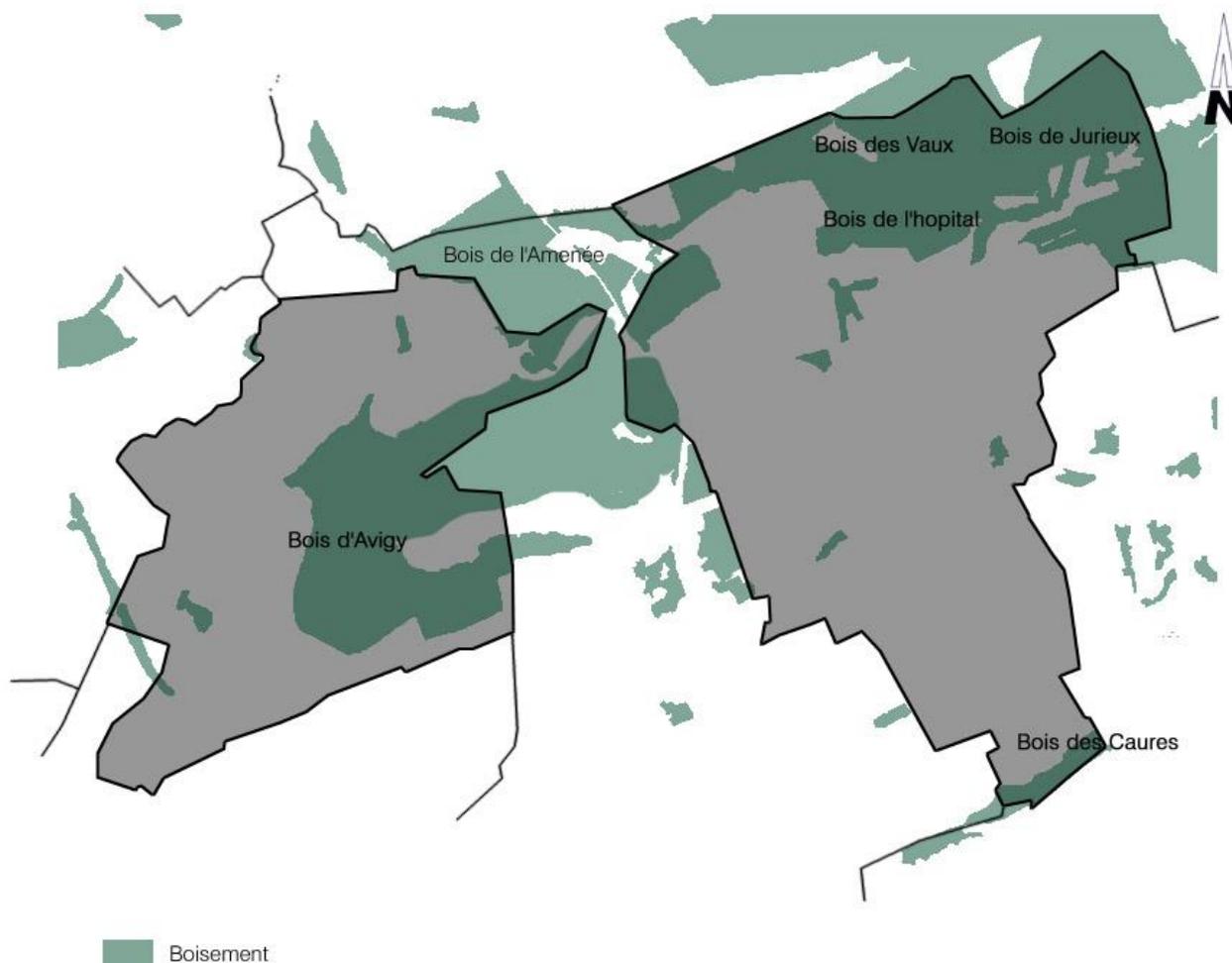
#### Zone forestière :

Ces secteurs boisés en limite communale pour les bois des Caure, bois des Vaux, Bois de Jurieux sont peu perceptible mais marque la ligne d'horizon.

Le bois d'Avigy offre des ressources paysagères différentes de par la présence de la Fest-Wagner, vestige de Pournoy la Grasse et de Verny. Ce paysage historique, se confond au paysage forestier et offre une richesse paysagère que la commune ne doit pas négliger.

### 3.7 Occupation du sol et sensibilité écologique

#### 3.7.1 Espace boisée

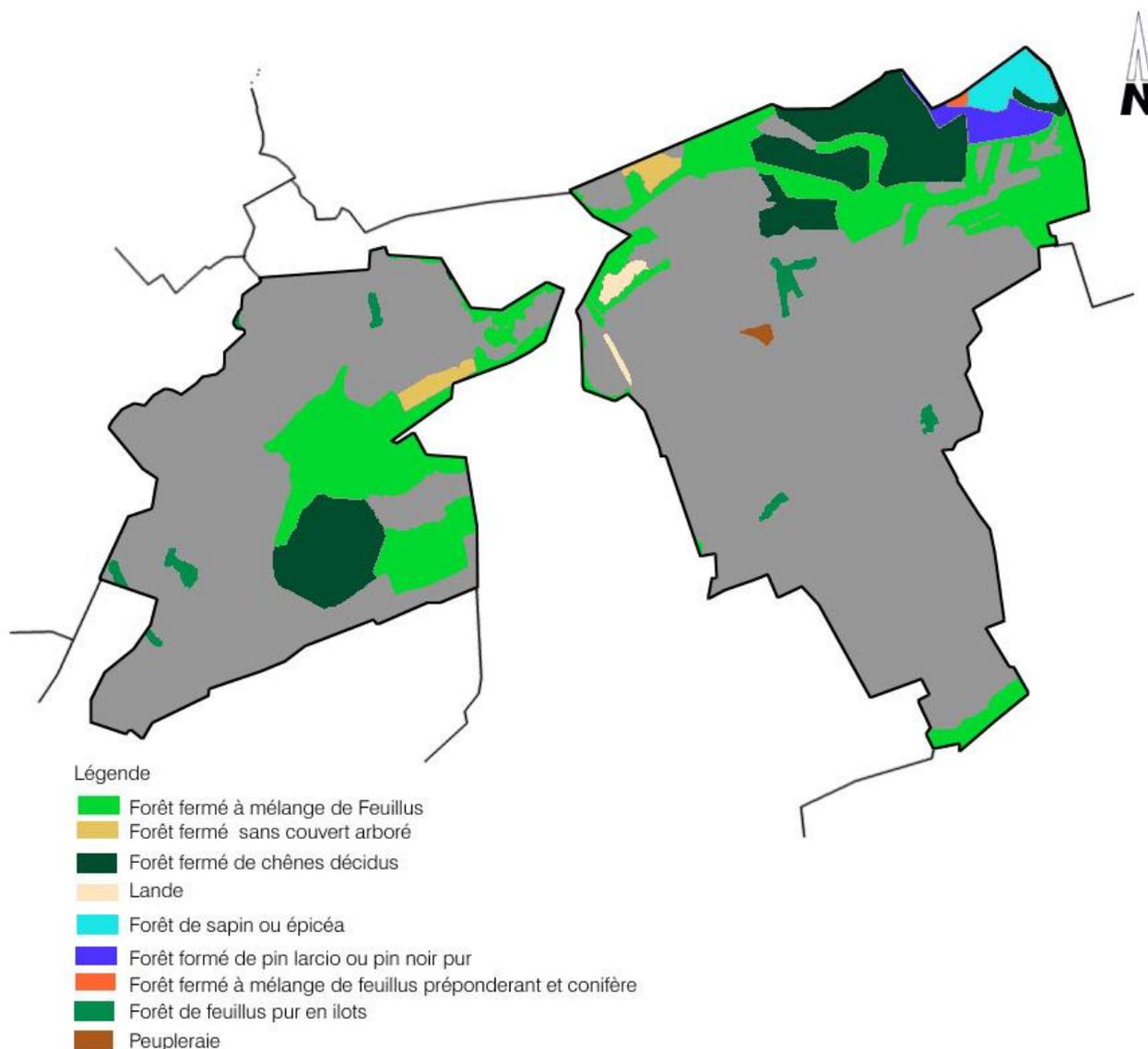


*Cartographie des boisements de Pournoy la Grasse - Source : Géoportail*

Les espaces boisés de la commune sont pour la plupart, positionnés sur des secteurs difficilement mécanisés du fait des fortes pentes (Bois d'Avigy, bois de Jurieux, bois des Vaux). Ainsi ces espaces ont conservé une destination sylvicole, permettant de pérenniser la stabilité du sol.

Les espaces boisés délimitent le banc communal au Nord avec les bois de Baux et Jurieux et au sud avec le bois des Caures.

Représentant plus de 28.5 % de la surface du banc communal (203.2 hectares), les boisements et forêts existants doivent au travers du PLU être protégés et mis en valeur.



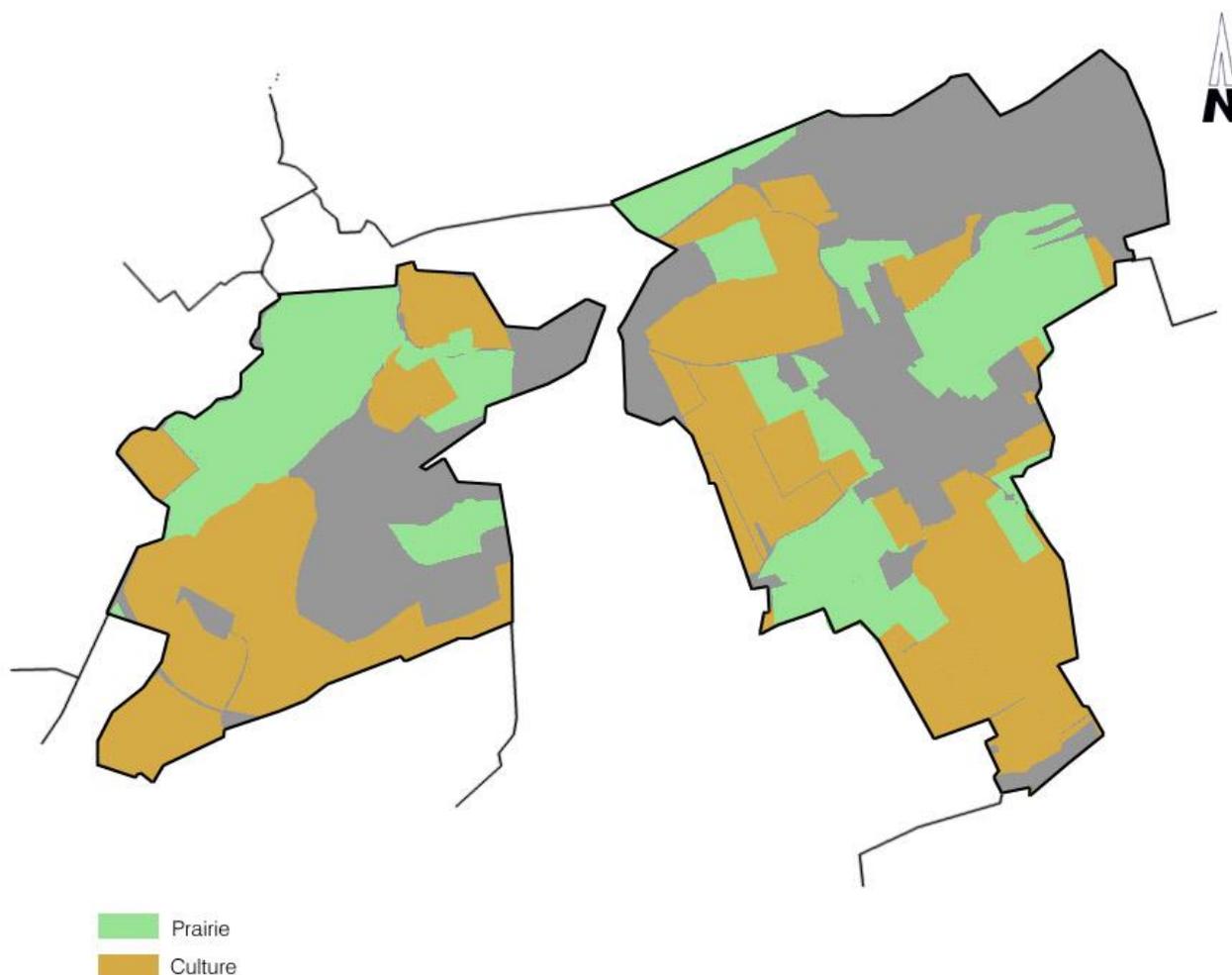
*Cartographie des types de boisement - source : Géoportail - carte forestière*

L'intérêt des boisements de la commune varie en fonction des secteurs. On constate des boisements de feuillus majoritairement constitués de Hêtres ou Chênes, mais aussi quelques plantations de résineux, mono spécifique en limite nord. On observe aussi quelques peupleraies, landes et forêt de feuillus pur en îlot offrant une diversité d'espèces.

Le potentiel de développement et de diversité des niches écologiques est par conséquent important.

Le secteur à l'échelle supra communale est relativement couvert en espaces boisés, dispersé certes mais formant un ensemble qu'il convient de ne pas négliger. Il en résulte un certain intérêt écologique que l'on retrouve dans les documents supra communaux tel que le SCOT de l'Agglomération Messine.

### 3.7.2 Espace agricole



*Cartographie des secteurs agricoles - Source : géoportails - Ilots de culture RPG 2012*

Les surfaces agricoles représentent la plus grande part de l'occupation du sol avec 467 hectares du ban communal soit 65.5 % du territoire.

D'un point de vue de l'agriculture, la commune connaît globalement deux types d'exploitations des sols :

- Culture céréalière (Colza, blé, Mais, Orge, ...)
- Pâtures et prairies

Ces secteurs de culture se situent à proximité de l'espace urbain facilitant les accès aux parcelles. On peut noter que l'activité agricole relativement intensive par la planéité des exploitations et les grandes tailles des parcelles à provoquer la disparition d'une partie des haies et/ou bosquets. Nous pouvons qualifier le paysage agricole de Pournoy la Grasse d'open Field.

Peu de secteurs subsistent pour la culture fruitière, caractéristique des villages lorrains.

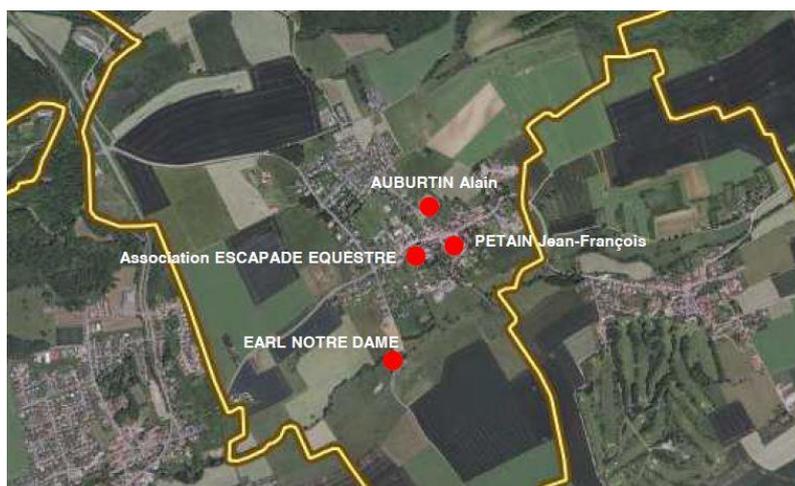
Définition du Centre National de Ressources textuelles et lexicales

Paysage agraire à champs ouverts les uns sur les autres, sans clôture et sans haie (p. oppos. au *bo-cage*), et caractérisé par un morcellement des champs en lanières et un habitat rural groupé en village

La commune accueille 4 exploitations sur la commune :

- 3 exploitations sous forme individuelle
- 1 structure associative

La commune compte 437 hectares de surface agricole utile soit un peu plus de 61 % du territoire communal.



Localisation des activités agricole de la commune – Source : CA57



Cartographie des reculs agricoles – Source : AEE

Diagnostic sur la consommation foncière

Selon les informations fournies par le rapport sur la consommation foncière, il ressort que sur les dix années précédant l'approbation du PLU, la consommation de Pournoy-la-Grasse s'élève à 4 ha 40 a.

Analyse historique						
Année	Habitat individuel	Habitat collectif	Non résidentiel	Total artificialisé	Agricole et naturelle	Consommation foncière cumulée absolue et relative
2007	18,7 ha	0,6 ha	2,0 ha	64,8 ha	647,7 ha	51,3 ha - 7,3 %
2010	19,2 ha	0,6 ha	2,1 ha	66,5 ha	646,0 ha	53,0 ha - 7,6 %
2013	19,5 ha	0,6 ha	2,1 ha	67,4 ha	645,1 ha	53,9 ha - 7,7 %
2016	20,1 ha	0,6 ha	2,1 ha	69,2 ha	643,3 ha	55,7 ha - 8,0 %

Cf ANNEXE : Consommation foncière sur base des données cadastrales.

### 3.7.3 Espace urbanisé

L'espace urbain de la commune est relativement étendu à la vue du nombre d'habitant.

La surface d'espace urbain est de 42.8 Hectares soit 6.00% du territoire.

L'espace urbain de Pournoy la Grasse est organisé principalement autour de 2 Axes avec un centre historique et de l'habitat pavillonnaire principalement situé à l'Ouest du centre historique.

La commune ne connaît pas de contrainte dans son développement (PPR, servitude, ...) et est par conséquent consommatrice d'espace.



Écologiquement, l'espace urbain n'est pas un atout pour les espaces naturels, mais la configuration des jardins (fond de parcelle) permette une transition douce (espace tampon) avec les espaces naturels forestier et agricole.

Enfin le centre de Pournoy la Grasse dispose d'une enclave, qu'il convient de valoriser.

#### 3.7.4 Vergers, Parc et Jardin,

On relève quelques Vergers anciens sur la commune appartenant à des particuliers. Ces derniers ne représentent qu'une infime partie du territoire mais sont le reliquat d'une identité régionale.

### 3.8 La Trame verte et Bleu

#### 3.8.1 Au regard de la DTA

La commune de Pournoy la Grasse n'est pas couverte par une Directive Territoriale d'Aménagement.

#### 3.8.2 Au regard du SRCE

La Région Lorraine dispose depuis le 20 novembre 2015 d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique, date à laquelle ce document a été approuvé.

##### Objectifs de la TVB:

###### Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs corridors en bon ou très bon état et classés
- Réservoirs corridors en bon ou très bon état
- Autres réservoirs corridors classés
- Autres réservoirs corridors
- Réservoirs de biodiversité surfaciques

###### Corridors écologiques\* :

- ▨ à préserver ou conforter
- ▨ à restaurer
- ▨ Milieux herbacés thermophiles
- ▨ Milieux alluviaux et humides
- ▨ Autres milieux herbacés
- ▨ Milieux forestiers

##### Permabilités :

- Zones de forte perméabilité

##### Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques :

- Infrastructures linéaires impactantes (routes, chemins de fer et canaux)
- Discontinuités avec restauration possible :
  - Via cours d'eau
  - Via petites routes ou chemins
- Recensement des obstacles à l'écoulement : barrages, grilles ou seuils en rivière du ROE (complété par la Fédération de Pêche des Vosges)

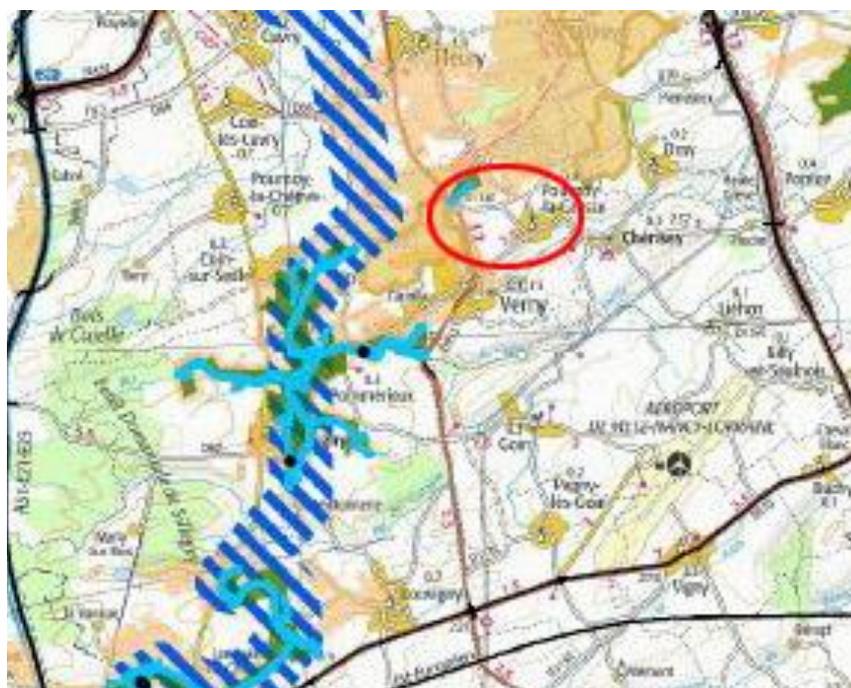


Schéma Régional de Cohérence Écologique – Objectif de la Trame Vert et Bleue

Le nord du ban communal de Pournoy la Grasse est identifié comme une zone de forte perméabilité. Les zones de forte perméabilité représentent un ensemble de milieux favorables ou perméable au déplacement d'un groupe écologique donnée d'espèce partageant les mêmes besoins.

A l'est de la Commune, le SRCE identifie un corridor écologique de milieux alluviaux et humide correspondant à la Moselle et ses abords direct.

On note cependant que la cartographie du SRCE réalisée à l'échelle de travail 1/100 000 ème retenue par le législateur offre une réelle marge de manœuvre aux acteur locaux pour adapter ce Schéma aux réalités locales et caler les continuités au plus près du territoire.

### 3.8.3 Au regard du SCOT

La commune de Pournoy la Grasse est couverte par le SCOT de l'Agglomération Messine Approuvé le 20 novembre 2014.

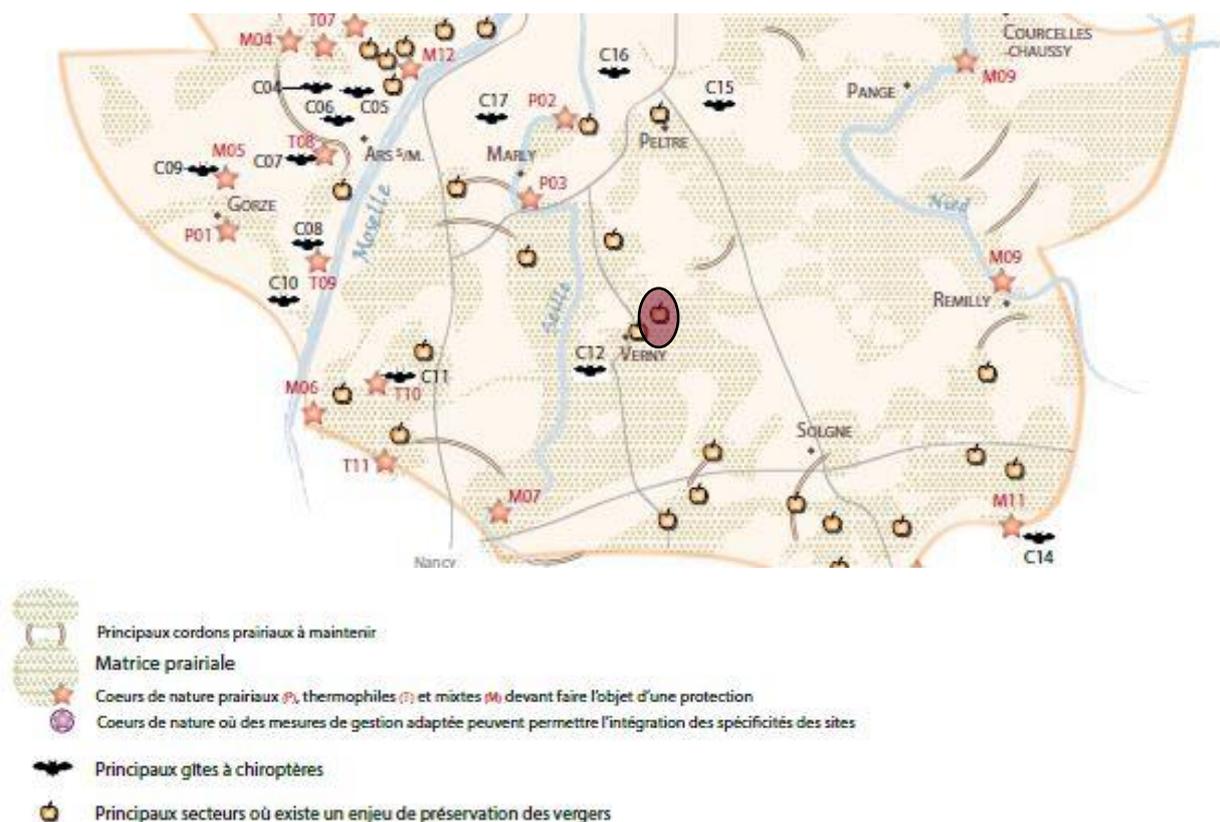
Le SCOTAM retranscrit de multiples enjeux concernant la Trame Vert et Bleue notamment pour la commune de Pournoy la Grasse.

#### Continuité forestière à préserver :



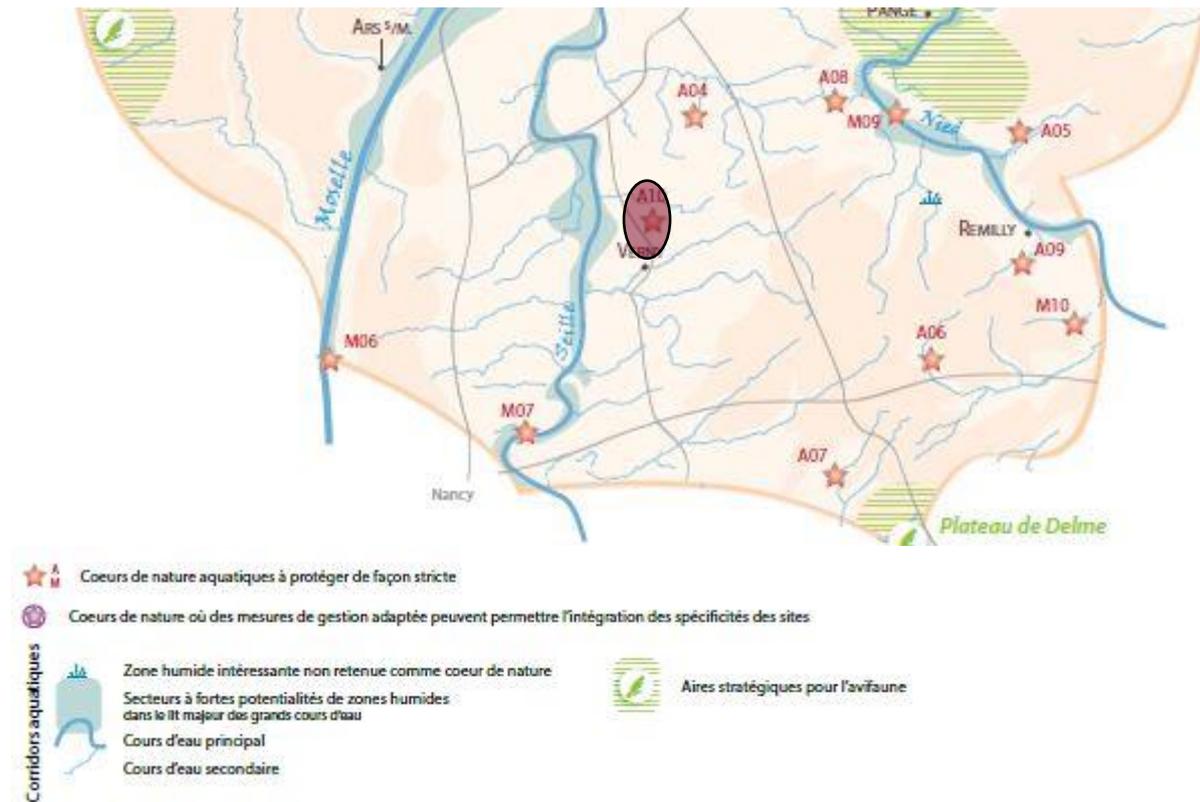
Le SCOTAM identifie le bois du fort de Queuleu, le bois de l'Hôpital (Pournoy la Grasse) et le bois d'Avigy (Pournoy la Grasse) comme le corridor des Hauts de Seille qu'il convient impérativement de préserver afin de faciliter le déplacement des espèces au sein du territoire.

Le lien entre le corridor des hauts de Seille et les boisements de la commune de Vervy doit être renforcé.

**Continuités prairiales et thermophiles à préserver :**

La commune est identifiée comme matrice prairiales à préserver. Le Scot cherche au travers de sa politique à limiter la disparition des prairies existantes vecteur de préservation de la ressource en eau, à la régulation des débits de cours d'eau et à la diversité faunistique et floristique du territoire.

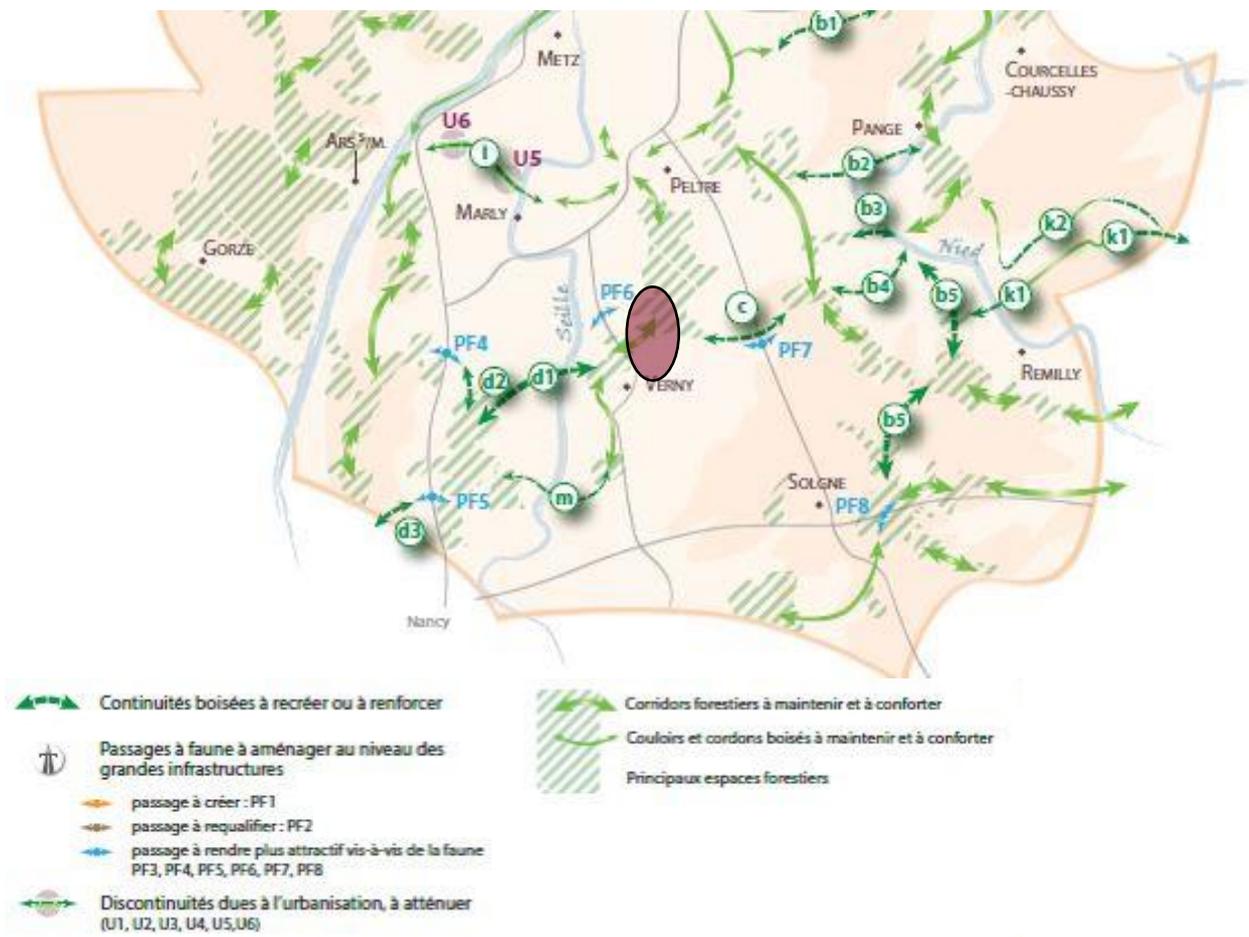
Par ailleurs, Pournoy la Grasse est identifiée comme un secteur où il existe un enjeu de préservation des vergers. Ces vergers péris villageois au sein de la matrice prairiales assurent des fonctions écologique et paysagers qui doivent être intégrer dans les politiques locales.

**Objectifs de préservation de la trame aquatique :**

Le SCOT de l'Agglomération Messine identifie un Cœurs de natures aquatiques à protéger de façon stricte. Il s'agit du cœur de Nature A10. : Marais de Pournoy la Grasse.

46

Ce secteur aquatique est essentiel dans l'équilibre écologique du territoire, tant pour la faune locale et migratrice que pour la flore.

**Objectif de renforcement de la Trame forestière :**

LE SCOTAM identifie les continuités boisées qu'il conviendrait de recréer ou renforcer. Pournoy la Grasse est concernée par le renforcement du lien entre le corridor de la Seille à la Nied avec celui des Hauts de Seille à l'Ouest de Pournoy la Grasse, ainsi que le corridor des Hauts de Seille avec celui de l'Avant-côte à l'Est de VERNY.

Le renforcement des liens entre l'ensemble de ces continuités forestières appuie l'objectif d'atténuer les infrastructures existantes par la création, le confortement, l'agrandissement, ... des passages avifaune au niveau des grandes infrastructures.

Le SCOT les identifie pour la commune de Pournoy la Grasse. Il s'agit des passages PF7 et PF6, concernant la RD 913 de Metz à Nancy et la RD 955 de Metz à SARREBOURG.

### 3.8.4 Conclusion

Caractéristiques observées	Constats
Topographie	Vaste plateau vallonnée et accidenté
Hydrographie	Présence de rivières (Seille, rivière des Vaux, ... et espace humide)
Risques naturels	Aléa retrait gonflement d'argile, séisme et inondation
Principale occupation du sol	Agriculture et forêt
Agriculture	Grande plaine céréalière et secteur de pâture Haie existante mais en perte
Milieu remarquable	Présence de ZNIEFF de type 1 et 2
Boisement et continuité	Boisement en limite nord et dans l'enclave à l'ouest

Enjeux et perspectives
Valorisation et préservation des continuités forestières
Activité agricole à conforter
Préservation des espaces naturels existants : prairie, espaces naturels aquatiques,
Préservation des vergers existants
Valorisation de la TVB